

L'ÉCHO

Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

Sommaire :

- La neige et les endroits publics
- Vaccination contre la grippe H1N1—Transport

Dans ce numéro :

Mot du maire	1
Le rapport du maire et l'adoption du budget	2
Produire et distribuer l'eau potable	2
Communiqué— Diverses activités	3
Communiqué concernant le Noël du pauvre	3
Les coordonnées de l'organisation municipale	4
Services et activités offerts aux citoyens	4

Nous avons eu une élection partielle où monsieur Daniel Thi-beault a été élu conseiller au siège no. 1. Je félicite également les gens qui se sont présentés, il ont témoigné un intérêt à vouloir travailler pour la municipalité. J'espère que plusieurs viendront à la prochaine séance du conseil afin de rencontrer le conseil remanié.

Prochainement, vous verrez la nouvelle enseigne installée devant l'Édifice municipal pour identifier notre municipalité et promouvoir notre principale activité touristique. Nous allons avoir un commanditaire majeur qui est très impliqué dans notre MRC.

Nous sommes prêts pour l'hiver. Il sera beaucoup plus facile d'entretenir la patinoire et ainsi, les gens pourront en profiter d'avantage.

Il ne manque que la neige et le froid qui tardent à arriver.

Une grande partie de la route 359 a été refaite, c'est une grosse amélioration. Il y a moins de vibrations dans nos maisons et par hasard, une grande partie de la réparation a eu lieu devant ma maison et j'en suis très heureux.

Je félicite Marie-Joëlle Carignan qui a reçu un bouquet de fleurs du Carrefour Jeunesse Emploi pour son implication auprès des jeunes. Tu es un bel exemple Marie-Joëlle.

Bientôt, nous aurons des nouvelles de la firme d'ingénieurs au sujet de l'assainissement. Une étude qui prend beaucoup trop de temps à mon goût.

Jean-Claude Milot, maire.



L'Écho transmet l'information

Du nouveau.....pour mieux vous informer sur le Web

Vous pouvez dès maintenant consulter les procès-verbaux adoptés par le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes sur son site Web. L'adresse de notre site Web est inscrite à la dernière page du bulletin L'Écho.

Cela permettra aux citoyens d'être mieux informés des décisions prises par vos élus.

À chaque mois, une fois que les procès-verbaux auront été adoptés par le conseil, ils seront ajoutés au site Web.

Bonne lecture!

Gros merci à Manon Normandin, une bénévole assidue, qui a accepté la responsabilité d'ajouter ces informations au site.



Un signe qui interpelle

« Ce règlement a pour but d'assurer la sécurité des automobilistes »

Le rapport du maire et l'adoption du prochain budget

Vous trouverez, joint à ce bulletin d'information, le rapport du maire.

Ce rapport traite des résultats de la dernière année financière et des orientations pour la prochaine année.

Lundi le 21 décembre prochain lors d'une séance extraordinaire, à 19 h 30, le conseil adoptera les prévisions budgétaires pour l'année 2010.

Au même moment, il adoptera également les dépenses d'investissement pour 2010 et le règlement permettant d'impo-

ser les taxes 2010.

Cette séance est spécifique aux finances et aucun autre sujet n'y sera traité.

Bienvenue à tous!

Neige dans les endroits publics et stationnement

L'hiver est déjà à nos portes. Nous devons déneiger nos entrées privées.

Il est important de se rappeler **qu'il est interdit de déposer la neige dans les rues.**

Ce règlement a pour but d'assurer la sécurité des automobilistes. Il vous est sûrement arrivé de traverser, en circulant avec votre véhicule, des endroits où la neige est poussée ou soufflée de l'autre côté du chemin,

provoquant ainsi une accumulation de neige ou de glace sur la chaussée. Cela est dangereux et est interdit par la loi.

L'article 11 du *Règlement 121 sur les nuisances* stipule ce qui suit : « **Nul ne peut déposer ou bien permettre que soit déposée de quelque façon que ce soit de la neige ou de la glace sur un chemin public** ». Des billets d'infraction pourront être émis contre les contrevenants.

Par ailleurs, en vertu de l'article 7 du *Règlement relatif au stationnement*, **il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin public entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 1 avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité.**

Ce règlement est nécessaire pour permettre le déneigement uniforme des routes.



L'eau est une denrée qui coûte de plus en plus cher à produire.....

Produire et distribuer l'eau potable

Le rapport des indicateurs de gestion 2008 indique le coût de revient moyen pour produire et distribuer l'eau potable est 0.56\$ le mètre cube d'eau, incluant l'amortissement des équipements.

Les coûts des travaux réalisés en 2008 et 2009 ne sont pas comptabilisés dans les don-

nées actuelles. Ils le seront à la fin de l'année 2009 lors du calcul de l'amortissement.

Le prix de revient de production et de distribution de l'eau augmenteront. Par ailleurs, d'autres travaux sont à prévoir pour la mise en opération des nouveaux puits. En 2010, la tarification au mètre cube sera

augmentée. Au cours des prochaines années, elle devra être ramenée au coût réel de production pour établir un principe juste de l'utilisateur-payeur.

L'eau dans le futur deviendra de l'or bleu.

Communiqués

Jeux du Mercredi

Madame Michèle Magny, responsable des jeux qui se tenaient auparavant le vendredi en soirée, vous informe que dorénavant les jeux se tiennent le mercredi en après-midi. Vous trouverez les coordonnées de madame Magny à la dernière page du bulletin.

Centre d'action bénévole de la Moraine.

Programme PAIR

L'appel PAIR est souvent le

moment de la journée où la solitude devient moins lourde pour les abonnés. Ce service procure une sécurité aux personnes seules vivant à leur domicile et brise l'isolement et la solitude. Qui peut bénéficier de ce programme?

Toute personne de 65 ans et plus vivant seule et/ou en perte d'autonomie.

Comment cela fonctionne?

Chaque jour, à l'heure désirée, vous recevez un appel provenant d'un ordinateur. Dès que vous répondez, l'appareil enre-

gistre votre réponse et vous serez de nouveau appelé le jour suivant.

Si vous ne répondez pas, un personne que vous aurez désignée sera immédiatement contactée et celle-ci fera les vérifications nécessaires afin de s'assurer que vous n'êtes pas en danger.

Service offert gratuitement à la population de la MRC des Chenaux.

Information: Centre action de la Moraine : 1-418-328-8600.



De l'information à communiquer

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE H1N1—TRANSPORT

Afin de permettre à toute la population de la MRC des Chenaux de pouvoir recevoir le vaccin contre la grippe H1N1, la Corporation de transport adapté de Fran-Chemont a convenu avec le CSSS Vallée-de-la-Batiscan, d'assurer le transport des personnes qui désireront se rendre au Centre communautaire Henri Saint-Arnaud, à Saint-Narcisse et ce, gratuitement.

Les personnes qui désireront utiliser le service de navette pour la vaccination, **DEVRONT OBLIGATOIREMENT COMMUNIQUER AU BUREAU DE LA CTAFCM**, en laissant nom, adresse et numéro de téléphone. Le service de répartition communiquera avec les personnes afin de confirmer la réception de la réservation et répondre à leurs questions.

Pour réservation : 418-362-

3233 ou 819-372-5504. Il est important de tenir compte qu'il y aura augmentation des appels téléphoniques.

Nous vous demandons d'utiliser la boîte vocale pour laisser vos coordonnées.

Les navettes seront organisées par secteur et non en fonction des heures que les gens veulent se rendre au centre pour vaccination.

Jacques Trottier, dir. gén.

Communiqué concernant le Noël du pauvre

Le Centre d'action bénévole de la Moraine vous invite à participer à sa grande collecte de denrées. Il vous sera possible de déposer des denrées non périssables à la Caisse populaire et au Club de l'Âge d'or. Toutes les denrées amassées serviront pour les paniers de Noël des personnes ou familles moins favorisées de Saint-Luc-de-Vincennes. Nous vous remercions à l'avance de

votre générosité. De plus, le 4 décembre 2009, des bénévoles recevront vos dons entre 18 h et 22 h au local de la bibliothèque municipale de Saint-Luc-de-Vincennes. Tél: (819) 295-3608.

Le Comité du Noël du pauvre.

Pour ceux et celles qui dési-

rent faire une demande d'aide, veuillez obtenir le formulaire au bureau municipal ou bien au Centre d'action bénévole de Saint-Narcisse au numéro du Centre au 418-328-8600.



Partageons avec les plus démunis...

Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

660, Rue Principale
St-Luc-de-Vincennes (Québec) GOX 3K0

Téléphone : 295-3782
Télécopie : 295-3782
Messagerie : Municipalite@stlucdevincennes.com
Page Web : www.stlucdevincennes.com

Horaire du bureau : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h,
du lundi au vendredi, sauf le vendredi après-midi où le
bureau est fermé.

Bulletin l'Écho pour mieux vous informer

Service ambulancier et incendie : 9.1.1
Bibliothèque municipale : 295-3608
Salle communautaire : 295-3608
Inspecteur en bâtiment : 295-3782
Inspecteur municipal : 295-3782
Urgence-environnement : 1-866-694-5454

Le maire :

Jean-Claude Milot 295-3478

Les conseillers :

Mme Françoise Asselin 295-3514

Mme Nicole Grenon 295-3660

Mme Brigitte Noël 295-3776

Mme Francine Therrien 295-5241

M. Jacques Lefebvre 295-3242

M. Robert Normandin 295-3607

Services et activités offerts aux citoyens

Monsieur Luc Normandin, **inspecteur municipal**, est responsable de l'entretien de la voirie, des réseaux d'aqueduc et d'égout et de l'édifice municipal.

M. Francis Dubreuil, **inspecteur en bâtiment**, peut vous recevoir le lundi en avant-midi pour répondre à vos questions concernant l'aménagement et l'urbanisme. Il est responsable de l'émission des permis de construction, rénovation et de démolition.

Les bénévoles de votre **bibliothèque municipale**, dirigés par Mme Louise Lemire, vous accueillent le mardi de chaque semaine entre 19 h et 20 h 30.

Le Comité loisirs et social St-Luc-de-Vincennes est un organisme à but non lucratif qui s'occupe d'organiser des activités pour les jeunes et les moins jeunes. Mme Ginette Normandin est la présidente de ce comité. Vous pouvez le rejoindre au

numéro 295-1135.

Mme Denise Beaudoin est présidente de **l'Âge d'or**. Vous pouvez entrer en communication avec elle au numéro 295-3293.

Quant à Mme Michèle Magny, elle est responsable du **Comité des jeux du mercredi** qui s'adressent aux adultes seulement. Activités entre 13 h et 16 h, le mercredi. Elle est disponible au numéro 295-3434.

La popote roulante, dirigée par Mme Réjeanne Fortin et son groupe de bénévoles, préparent des repas pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie. Ces repas sont livrés à domicile. Vous pouvez la rejoindre au numéro 295-5342.

Voici les coordonnées des responsables de **La Fabrique**: M. le curé Clément Jacob, au numéro 418-328-3115, M. Roger Pronovost, président de la Fabrique au numéro 295-3485, Mme Françoise Asselin, se-

crétaire-trésorière, au numéro 295-3514. Les sacristines : Mme Fabienne Dessureault au numéro 295-3615 et Mme Carmen Carignan au numéro 295-3248.

La Société d'histoire est dirigée par M. Théophile Beaudoin au numéro 295-3293.

Pour obtenir de l'information sur l'un ou l'autre des comités, communiquez directement avec le responsable de chaque comité.